

groupe de l'autonomie communale, et présida le conseil municipal. Candidat sénatorial dans la Seine, au renouvellement triennal du 8 janvier 1882, sur la liste radicale à côté de MM. Barodet, Victor Hugo et Labordère, il échoua avec 80 voix sur 292 votants; mais, lors de l'élection du 9 août 1883, motivée par le décès de Victor Hugo, il devint sénateur de la Seine, par 337 voix sur 627 votants, contre 257 à M. Daix opportuniste, et 131 à M. Albert Hubner. Il prit place à l'extrême-gauche de la Chambre haute, vota silencieusement avec ce groupe, et mourut pendant la législature.

**SONIS** (PIERRE-RENÉ-LOUIS), représentant en 1849, né à Port-Républicain, ci-devant Port-Louis (Amérique), le 25 août 1799, mort à Toul (Meurthe) le 8 avril 1879, « fils de Jean Sonis, officier supérieur du génie, puis receveur particulier à Neufchâteau, et de Suzanne de Coëls », était propriétaire à Bitche (Moselle). D'opinions conservatrices et monarchiques, il fut élu (13 mai 1849) représentant de la Moselle à l'Assemblée législative, le 6 sur 9, par 41,976 voix (76,510 votants, 115,411 inscrits); il siégea dans la majorité antirépublicaine et s'associa au vote des lois répressives et restrictives qui furent adoptées dans la session. Le coup d'État de décembre 1851 l'éloigna de la vie politique.

**SONNIER** (ÉDOUARD-CHARLES-ANTOINE DE), député de 1876 à 1880, né à Blois (Loir-et-Cher) le 19 avril 1828, fit son droit à Paris, fut reçu avocat (1841), et abandonna le barreau pour se consacrer à l'exploitation de ses propriétés. Membre du conseil départemental de l'instruction publique en Loir-et-Cher, conseiller général du canton de Marchenoir (1872), il fut élu, le 20 février 1876, député de l'arrondissement de Vendôme, par 9,930 voix (17,172 votants, 21,003 inscrits), contre 7,077 à M. Desaignes, sur une profession de foi républicaine constitutionnelle. Il prit place à l'Union républicaine et fut l'un des 363 députés qui, au 16 mai, refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Réélu, le 14 octobre 1877, par 12,875 voix (18,241 votants, 21,524 inscrits), contre 5,267 à M. de la Panouze, il prit part (novembre 1880) à la discussion de la loi sur l'enseignement primaire, et fit prendre en considération un amendement tendant à ne rendre obligatoire pour les communes qu'une partie des centimes nécessaires pour couvrir les dépenses; mais l'État refusant tout concours financier, l'amendement fut finalement rejeté. Son mandat lui fut renouvelé le 21 août 1881, par 13,216 voix (15,005 votants, 22,119 inscrits); il continua de siéger à gauche et de voter avec la majorité, parla sur l'agriculture, et, lors du rétablissement du scrutin de liste, demanda vainement (février 1885) que l'on décalquât du nombre des habitants les étrangers, les démunis et les militaires. Porté sur la liste républicaine de Loir-et-Cher aux élections du 4 octobre 1885, il fut réélu, le 3<sup>e</sup> sur 4, par 41,205 voix (63,751 votants, 80,555 inscrits), soutint la politique scolaire et coloniale du gouvernement, vota pour l'expulsion des princes, et, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. On a de

lui : *Les droits politiques dans l'élection* (1861); *Un conseil général sous l'Empire* (1871); *République ou despotisme* (1876).

**SONTHONNAX** (LÉGER-FÉLICITÉ), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Oyonnax (Ain) le 17 mars 1763, mort à Fontainebleau (Seine-et-Marne) le 28 juillet 1813, « fils de sieur Jules Sonthonnax, et de demoiselle Antoinette Simonet, son épouse », avocat au moment de la Révolution, adopta les idées nouvelles, collabora aux *Révolution de Paris*, et devint, en 1791, avocat au tribunal de Cassation. Lié avec Condorcet et Brissot, et tout dévoué à la cause de l'émancipation des noirs, il fut nommé par le roi, le 3 juin 1792, avec Polveret et Ailhaud, commissaire à Saint-Domingue. A leur arrivée au Cap le 19 septembre suivant, ils trouvèrent l'île en pleine révolte. Après la liberté, les noirs voulaient une part dans la propriété du sol. D'un autre côté, le général Galbaud, que les commissaires avaient privé de son commandement, s'étant emparé de la rade et de l'arsenal, Sonthonnax arma les esclaves et proclama, le 29 août 1793, leur affranchissement définitif. Les colons touchés particulièrement par cette mesure appelèrent à leur secours les Anglais de la Jamaïque. Mais ils furent désarmés et impitoyablement poursuivis, pendant que Sonthonnax défendait Port-au-Prince contre les Anglais. Ayant appris qu'à la suite de la défaite des Girondins, il avait été décrété d'accusation le 16 juillet 1793, il revint en France, parut à la barre de la Convention et se disculpa. Envoyé de nouveau à Saint-Domingue, en 1796, par Truguet, ministre de la Marine, il y trouva Toussaint-Louverture presque tout-puissant, et fut obligé de l'appeler au commandement des troupes de la colonie. Élu, le 22 vendémiaire an IV, député de Saint-Domingue au Conseil des Cinq-Cents, il revint en France, un peu par force, car Toussaint-Louverture lui avait intimé l'ordre de quitter la colonie. Pendant son absence, Sonthonnax avait été attaqué par Tarbé, Bourdon de l'Oise et Vaublanc, qui l'accusaient de cruautés. Mais Hardy et Garran de Coulon prirent sa défense, et démontrèrent que la ruine des colonies dépendait de causes antérieures aux missions de Sonthonnax. Au Conseil des Cinq-Cents, il parla sur le tribunal de Cassation, sur la fête de la souveraineté du peuple, sur les élections de Saint-Domingue, sur l'élection des juges des Bouches-du-Rhône et sur l'instruction primaire. Sorti du Conseil en floréal an VII, il se montra peu favorable au 18 brumaire, fut, en conséquence, envoyé en surveillance dans la Charente-Inférieure, arrêté, après l'explosion de la machine infernale de la rue Saint-Nicolas, et remis en liberté quand il eut prouvé qu'il n'avait pris aucune part au complot. Sous l'Empire, il fut autorisé à résider à Orléans, dut s'éloigner encore après la conspiration du général Malet, et mourut quelque temps après.

**SORBIER** (JEAN BARTHÉLEMY, COMTE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Paris le 16 novembre 1762, mort à Saint-Sulpice (Nièvre) le 23 juillet 1827, fut élève de l'école militaire de Brienne, et fut nommé, en 1783, lieutenant au régiment de la Fère. Il fit les campagnes de la République et de l'Empire, fut promu, en 1795, général de brigade, comte de l'Empire le 6 juin 1808, et nommé (1810) colonel d'artillerie de la garde impériale. Il se distingua dans plusieurs engagements et notamment à la Moskowa (1812). La même année,

il passa lieutenant général et inspecteur général de l'artillerie, et conserva ses fonctions sous la première Restauration. Aux Cent-Jours, le comte Sorbier fut élu (13 mai 1815) représentant du grand collège de la Nièvre, par 55 voix sur 104 votants. Il se rapprocha alors de l'empereur, et, au second retour des Bourbons, fut exilé pendant dix-huit mois à Cognac. Le gouvernement royal le nomma plus tard maire de la commune de Saint-Sulpice (Nièvre), où il passa les dernières années de sa vie; il avait été admis à la retraite, comme lieutenant-général, le 1<sup>er</sup> juillet 1818.

**SORET (Simon)**, député en 1791 et au Corps législatif, né à Pontoise (Seine-et-Oise) en 1748, mort le 23 février 1828, était, en 1777, conseiller du roi, receveur des décimes du Vexin français et administrateur des hospices de Pontoise. Premier échevin de Pontoise en 1780, il adopta les principes de la Révolution, devint, en 1790, procureur syndic du district de Pontoise, et fut élu, le 2 septembre 1791, député de Seine-et-Oise à l'Assemblée législative le 3<sup>e</sup> sur 14, par 301 voix sur 599 votants. Il présenta un projet sur les pensions de retraite des fonctionnaires de la Corse, au nom du comité dont il était le rapporteur, et, le 11 août 1792, écrivit une lettre à l'Assemblée pour se plaindre des attaques et des insultes dont il avait été la victime de la part de la populace; traité « d'aristocrate et de conspirateur », il avait été pendu en effigie à Saint-Germalu-en-Laye; il dut se disculper de s'être vendu aux dispensateurs de la liste civile. Obligé de se cacher pendant la Terreur, il devint, en l'an IV, membre du bureau de paix et du jury d'instruction, et, jusqu'en 1813, membre et secrétaire perpétuel de la commission administrative des hospices. Rallié au 18 brumaire, il fut nommé, en l'an VIII et en l'an IX, membre secrétaire du conseil général de Seine-et-Oise, fut élu, le 6 germinal an X, par le Sénat conservateur, député de ce département au Corps législatif, fut membre de la commission Intérieure, et sortit de l'Assemblée le 23 décembre 1810. Chevalier de la Légion d'honneur.

**SOTIN DE LA COINDIÈRE (PIERRE-JEAN-MARIE)**, ministre, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 11 avril 1764, mort à la Chevrolière (Loire-Inférieure) le 13 juin 1810, « fils de Pierre Sotin, sieur de la Coindière, licencié ès-lois, avocat au parlement de Bretagne, militant au siège présidial de Nantes, et de dame Marie-Anne Lafiton », était avocat à Nantes au moment de la Révolution. Désigné par son attitude aux rigueurs du comité révolutionnaire de Nantes, il fut arrêté et traduit devant le tribunal révolutionnaire, qui l'acquitta. Devenu commissaire central du département de la Seine, Sotin fut appelé, le 8 thermidor an V, par l'influence de Merlin (de Douai), à remplacer Lenoir-Laroche au ministère de la police. Il fut l'agent le plus actif du coup d'Etat de fructidor, annonça à Barras que les Chouans préparaient une insurrection à Paris, et fit placarder, le soir du 28, sur les murs de la ville, l'affiche suivante : « Citoyens, un grand nombre d'émigrés, d'égorgeurs, de tyrans, de brigands de la Vendée ont attaqué les postes; mais la vigilance du gouvernement a rendu nuls leurs criminels efforts ». Un certain nombre de placards portaient : *devaient attaquer*. Sotin fut chargé par le Directoire d'exercer une surveillance attentive sur les spectacles,

veilla à l'application de la loi des passeports, dénonça des complots royalistes, fit saisir à Lyon, en janvier 1798, les manteaux officiels des membres des Anciens et des Cinq-Cents (manteau écarlate brodé de laine) sous prétexte qu'ils étaient de casimir anglais, marchandise prohibée, et donna sa démission le 25 pluviôse an V. Il accepta un poste diplomatique à Gênes, fut ensuite nommé consul à New-York et se fit remarquer, dans ces fonctions, par son zèle et son entente des affaires.

**SOTTOU.** — Voy. ESCOULOURE (MARQUIS D').

**SOUBDÈS (JEAN-LOUIS)**, député au Conseil des Anciens, né à Auray (Morbihan) le 14 octobre 1749, mort à Condom (Gers) le 11 septembre 1819, était homme de loi dans le Gers au moment de la Révolution; il devint administrateur de ce département, et fut élu, le 24 germinal an VI, député du Gers au Conseil des Anciens, par 262 voix (315 votants). Il prit d'abord place parmi les partisans du Directoire, déclara que le Corps législatif devait sauver la liberté menacée et se montra l'adversaire d'une liberté exagérée de la presse. Élu secrétaire en l'an VII et membre de la commission des rapports, il prit la parole à propos de la dénonciation de Courtois contre la société du Manège. Au moment du coup d'Etat de brumaire, il proposa une adresse aux Français sur la translation du Corps législatif à Saint-Cloud. Après le 18 brumaire, il fut nommé juge au tribunal de 1<sup>re</sup> instance de la Seine (14 germinal an VIII).

**SOUBERBIELLE (JACQUES)**, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Pontacq (Basses-Pyrénées) en 1763, mort à Paris le 17 mai 1841, professeur d'histoire à l'École centrale du département de Saône-et-Loire, puis professeur de littérature au collège de Moulins et grand préfet des études, fut élu, le 25 germinal an VII, député de Saône-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents, par 238 voix (244 votants). Il ne s'y fit pas remarquer, se rallia au 18 brumaire, et devint sous-préfet d'Autun, jusqu'à la Restauration.

**SOUBÉYRAN (JEAN-MARIE-GEORGES GIRARD, BARON DE)**, député de 1863 à 1870, r-présentant en 1871, député depuis 1876, né à Paris le 3 novembre 1828, « fils de Louis-Frédéric-Guillaume Girard, baron de Soubeyran, ancien receveur général des finances à Nancy, et de Joséphine-Hortense Savary de Rovigo », fille du duc de l'empire, fit ses études au collège Rollin, suivit les cours de la faculté de droit, entra au ministère des Finances en 1849, puis, en 1852, au ministère d'Etat, où il devint (1854) chef du personnel et du cabinet. Sous-gouverneur du Crédit foncier en 1860, M. de Soubeyran était, d'autre part, maire de Morthemer (Vienne), et conseiller général de la Vienne pour le canton de Saint-Julien-l'As depuis 1859, lorsqu'il fut élu, le 1<sup>er</sup> juin 1863, comme candidat du gouvernement, député de la 2<sup>e</sup> circonscription de la Vienne au Corps législatif, par 18,353 voix (23,766 votants, 32,713 inscrits) contre 5,359 à M. de Montesquiou. Il siégea dans la majorité dynastique, fit partie de la commission du budget, et fit preuve, dans les discussions financières, d'une compétence appréciée. Réélu, le 24 mai 1869, par 19,935 voix (22,077 votants, 33,788 inscrits), il repoussa les amendements du tiers parti, proposa un emprunt de 700 millions, pour payer d'un coup les subventions pro-

mises aux Compagnies de chemin de fer, vota contre la guerre à la Prusse, se tint un moment à l'écart après la chute de l'empire, et, à l'élection complémentaire du 2 juillet 1871 dans la Vienne, pour remplacer Thiers qui avait opté pour la Seine, devint représentant de la Vienne à l'Assemblée nationale, élu par 32,380 voix, sur 49,810 votants et 95,051 inscrits, contre 12,841 au général Ladmirault, et 1,123 à Gambetta. M. de Soubeyran prit place à la droite conservatrice, ne se fit inscrire à aucun groupe, fit partie des commissions du budget, prit la parole dans les discussions financières, soutint vivement Thiers contre les partisans de l'impôt sur le revenu, fut désigné un moment pour succéder à M. Pouyer-Quertier comme ministre des Finances, et vota pour la pétition des évêques, contre le service de trois ans, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles; il s'était abstenu sur le pouvoir constituant de l'Assemblée, et était absent par congé lors du scrutin sur la démission de Thiers. Réélu, le 20 février 1876, député de l'arrondissement de Loudun par 7,333 voix sur 7,903 votants et 10,313 inscrits, contre 52 à M. Béranget, il soutint le ministère Fourtou-de Broglie contre les 363, et fut réélu, le 14 octobre 1877, après la dissolution de la Chambre, par 7,172 voix sur 8,018 votants et 10,669 inscrits, contre 573 à M. Grévy. Il reprit sa place à la droite bonapartiste, continua de se mêler aux discussions financières, combattit la politique scolaire et coloniale de la majorité républicaine, fut révoqué de ses fonctions de sous-gouverneur du Crédit foncier en 1878, et fut réélu député de Loudun, le 21 août 1881, par 5,818 voix (9,201 votants, 10,947 inscrits) contre 3,306 à M. Cacaault. Il critiqua (avril 1884) le mode de conversion de la dette tunisienne, attaqua (juin) le cabinet Ferry pour avoir sacrifié en Egypte les intérêts des créanciers français, parla (novembre) contre le budget présenté par le ministère, réclama (janvier 1885) la suppression des dépenses extraordinaires, et demanda la concession à l'industrie privée des lignes de chemin de fer exploitées ou à construire par l'Etat. Porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Vienne, il fut réélu député, le 4<sup>e</sup> sur 5, par 42,756 voix (80,919 votants, 101,883 inscrits). Les lois de finances furent encore l'objet de son examen et de ses critiques; en février 1888, il réclama contre les remises accordées aux trésoriers-payeurs généraux, proposa une réduction de 502,000 francs sur leurs commissions, et se prononça, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur (1853), officier (1859), membre de la commission des Expositions internationales depuis 1872, membre et vice-président de la commission des Monuments historiques de 1874 à 1879, sports-man distingué, directeur de la Banque d'escompte, M. de Soubeyran a épousé, le 15 octobre 1864, la fille du comte Joseph-Louis Camille de Beaupoil de Saint-Aulaire (*Voy. ce nom*).

**SOUBIÈS** (FRANÇOIS-PIERRE), représentant en 1849, né à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-

Pyrénées) le 21 mai 1803, mort à Bagnères-de-Bigorre le 9 mars 1863, dut à ses opinions républicaines d'être élu, le 13 mai 1849, représentant du département des Hautes-Pyrénées à l'Assemblée Législative, le 4<sup>e</sup> sur 5, par 20,390 voix (43,393 votants, 71,204 inscrits). Il siégea à la Montagne et s'associa à toutes les protestations de ce groupe contre les actes de la majorité. Adversaire de l'expédition de Rome, de la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement, de la loi restrictive du suffrage universel, il fut rendu à la vie privée par le coup d'Etat du 2 décembre 1851.

**SOUBIGOU** (FRANÇOIS-LOUIS), représentant du peuple en 1848 et membre du Sénat, né à L'houveventer (Finistère) le 11 février 1819, fit ses études au collège de Saint-Pol de Léon, et se consacra ensuite à l'agriculture. Candidat du clergé, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Finistère à l'Assemblée constituante, le 10<sup>e</sup> sur 15, par 67,298 voix. Il siégea à droite, dans son pittoresque costume de paysan bas-breton, fit partie du comité de la marine, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, contre la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs; il ne prit pas part au vote sur l'ensemble de la Constitution ni sur l'expédition de Rome. Non réélu à la Législative, il retourna en Bretagne et ne reparut sur la scène politique qu'après 1870. Élu sénateur du Finistère, le 30 janvier 1876, par 245 voix sur 330 votants, il prit place à l'extrême droite, toujours dans son costume bas-breton, et vota la dissolution de la Chambre demandée, le 23 juin 1877, par le ministère de Broglie. Conseiller général du canton de Landivisau, il fut réélu, le 25 janvier 1885, au renouvellement triennal, par 602 voix (1,170 votants); mais cette élection ayant été invalidée, M. Soubigou fut obligé de se représenter devant ses électeurs, qui le renommèrent, le 26 juillet 1885, par 593 voix (1,111 votants). Il reprit sa place à la droite légitimiste et catholique, combattit de ses votes la politique scolaire et coloniale de la majorité, et se prononça, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre la procédure de la haute cour contre le général Boulanger.

**SOUBIRAN** (JEAN-BAPTISTE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à la Bastide d'Armagnac (Landes) le 19 mai 1767, mort à la Bastide d'Armagnac le 15 mars 1858, « fils à sœur Jean-Simon Soubiran et à demoiselle Marie Meilhau », était avocat à Mont-de-Marsan, lorsqu'il fut élu, le 12 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par le grand collège des Landes, avec 45 voix (65 votants); il quitta la vie politique après la législature, et se retira dans son pays natal, où il mourut à 91 ans.

**SOUBRANY** (PIERRE-AMABLE DE), député en 1791, membre de la Convention, né à Riom (Puy-de-Dôme) le 15 septembre 1752, exécuté à Paris le 16 juin 1795, suivit la carrière militaire et fut officier de Royal-dragons. Ardent partisan des idées révolutionnaires, il se donna tout entier à la cause des réformes, sacrifia à

la politique une fortune considérable, devint maire de Riom, et fut élu (9 septembre 1791) député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative, le 7<sup>e</sup> sur 12, par 237 voix (103 votants). Il opta constamment avec les membres les plus avancés de la majorité réformatrice, et obtint du même département (7 septembre 1792) sa réélection à la Convention nationale, le 5<sup>e</sup> sur 12, à la pluralité des voix sur 692 votants. Soubrany vota, lors du procès de Louis XVI, « pour la mort, » contre l'appel et contre le sursis, et remplit plusieurs missions à l'armée de la Moselle (mal 1793), où il poursuivit Custine de sa haine, et à celle des Pyrénées-Orientales (Janvier 1794), où il exclut les officiers nobles, établit le tribunal révolutionnaire à Perpignan, puis le cassa, et en envoya les membres devant le tribunal révolutionnaire de Paris. De retour à Paris, il fut, ainsi que Romme son collègue et son ami, impliqué dans l'insurrection jacobine de prairial an III (juin 1795). Chargé du commandement de la force armée qui devait marcher contre la Convention, Soubrany accepta cette fonction; mais la majorité, ayant triomphé, décréta d'arrestation Soubrany et les autres, et les traduisit devant une commission militaire. Dans cette extrémité, il s'était préoccupé d'assurer la fuite d'un émigré, son hôte, qui lui avait demandé asile; il était près d'entrer chez lui pour l'avertir de chercher un asile plus sûr, quand il fut arrêté. Devant la commission militaire, il avoua sa participation au mouvement de prairial, fut condamné à mort, et, dans la chambre d'arrêt où se faisait sa toilette, tenta de se donner la mort, après ses compagnons. Mais il se manqua, et fut conduit à l'échafaud.

**SOUBREBOST (DE).** — Voy. AUBUSSON.

**SOUCAZE (PIERRE-ANTOINE-ALPHONSE),** député de 1855 à 1859, né à Campan (Hautes-Pyrénées) le 9 avril 1818, se fixa comme notaire dans sa ville natale en 1847, fut nommé conseiller municipal l'année suivante, et conseiller général du canton en 1860. Porté sur la liste conservatrice des Hautes-Pyrénées aux élections législatives du 4 octobre 1855, il fut élu, le 4<sup>e</sup> et dernier, par 29,422 voix (54,119 votants, 65,208 inscrits). Il prit place à droite, combattit de ses votes la politique de la majorité, et, dans la dernière session, s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1859), et se prononça pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

**SOUCHU-SERVINIÈRE (THÉOPHILE),** député de 1876 à 1885, né à Laval (Mayenne) le 17 novembre 1830, étudia la médecine à Paris, et se fixa comme docteur, en 1857, dans sa ville natale, dont il devint, sous l'empire, conseiller municipal. Sa bonne humeur, sa générosité professionnelle envers les pauvres lui acquirent une réelle influence dans la région; médecin de l'hôpital, de la prison, du lycée, de l'École normale, il fut élu, le 5 mars 1876, au second tour, député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Laval, par 8,022 voix (11,052 votants, 17,722 inscrits), contre 5,987 à M. Trésvaux de Favel. Il prit place au centre gauche et fut l'un des

363 députés qui, au 16 mai, refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Réélu comme tel, le 11 octobre 1877, par 8,201 voix (13,651 votants, 18,761 inscrits), contre 7,411 à M. de Vaujuas-Langou et, le 21 août 1881, par 7,735 voix (13,566 votants, 18,526 inscrits), contre 5,616 à M. Maggiolo, il continua de siéger à la gauche modérée, vota, en 1879, au Congrès, contre le retour des Chambres à Paris, et approuva en général la politique ministérielle. Porté sur la liste républicaine de la Mayenne, aux élections du 11 octobre 1885, il échoua avec 30,682 voix sur 72,815 votants. M. Souchu-Servinière est un bibliophile distingué.

**SOUFFLOT (GERMAIN-ANDRÉ),** député au Corps législatif de 1806 à 1808, né à Auxerre (Yonne) le 19 juillet 1755, mort à Paris le 10 octobre 1803, neveu du célèbre architecte de Sainte-Geneviève, assistait, le 31 août 1780, aux obsèques de son oncle, à Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris; il est qualifié dans l'acte de décès, « bachelier en droit, intéressé dans les affaires du Roy. » Il devint, en l'an VII, administrateur de l'entreprise générale des Messageries, et fut choisi plus tard comme membre du conseil d'administration de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Nommé, le 18 germinal an XI, par le premier Consul, conseiller général de l'Yonne, sur la recommandation de Viletard, sénateur de ce département, et, le 18 fructidor suivant, président de l'assemblée du canton de Coulanges, il fut présenté, le 16 floréal an XIII, par les collèges électoraux du département de l'Yonne, comme candidat au Corps législatif, et élu en cette qualité par le Sénat, le 2 vendémiaire an XIV (24 septembre 1805). Il mourut deux ans après, au cours de la législature. Son éloge fut prononcé par son collègue du département de l'Yonne, Ragon-Gillet, à la séance du 27 octobre 1803. Il a laissé un fils, M. Jules Soufflot, administrateur des Messageries pendant cinquante ans, l'un des fondateurs des Messageries maritimes, l'un des derniers survivants des grandes guerres de l'empire, et aujourd'hui le doyen de l'armée française.

**SOUHAIT (JULIEN-JOSEPH),** membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Raon-l'Étape (Vosges) le 9 janvier 1759, mort à Nancy (Meurthe) le 17 décembre 1842, fils d'un maître des eaux et forêts, était avocat à Saint-Dié au moment de la Révolution. Officier municipal en février 1790, Julien Souhait fut nommé maire de Saint-Dié le 15 novembre 1790. Il occupait encore ce poste lorsque, le 4 septembre 1793, il fut élu membre de la Convention par le département des Vosges, le 6<sup>e</sup> sur 8, avec 251 voix (333 votants). Il vota la mort du roi, en ajoutant : « Je demande qu'elle soit suspendue jusqu'à la ratification de la Constitution. En attendant cette époque, je demande la détention. » Il se prononça en outre pour l'appel et pour le sursis. Membre suppléant du comité des finances, il fit partie de plusieurs commissions, et vota la mise en accusation de Carrier. Élu, le 21 vendémiaire an IV, député des Vosges au Conseil des Cinq-Cents, par 181 voix (270 votants), il parla sur l'impôt des tabacs, et siégea jusqu'au coup d'Etat de brumaire contre lequel il protesta. Mais bientôt rallié au nouveau régime, il fut nommé receveur général des finances en Hollande. Ayant voté non lors du plébiscite pour l'élévation de Bonaparte à

l'Empire, il fut destitué, et vécut, dès lors, dans une campagne près de Verdun. Proscrit comme républicain par la loi du 12 janvier 1816, il fut arrêté, le 6 mars suivant, à Pontarlier, porteur d'un faux passeport sous le nom de Derivaux; mais l'intervention de MM. Lanjuinais et de Martignac lui permit de continuer son chemin. Il se réfugia en Suisse, dans le Valais, d'où son fils, capitaine d'artillerie et chevalier de la Légion d'honneur, demanda en vain son rappel (12 septembre 1828). Il ne reentra en France qu'après la révolution de juillet 1830, se fixa alors à Nancy, et, possesseur d'une grande fortune, l'employa, dit un biographe, « à une foule de bonnes œuvres. » Par son testament, il légua une somme importante pour servir des rentes viagères à ses collègues survivants de la Convention nationale.

**SOULÈS** (JÉRÔME, COMTE), membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Lectoure (Gers) le 4 août 1760, mort à Paris le 3 octobre 1833, était, en 1776, simple soldat au régiment de Hainaut; capitaine en 1790, chef de bataillon en 1791, il servit à l'armée des Pyrénées-Orientales, puis passa à l'armée d'Italie où, sous les ordres de Bonaparte, il fit la campagne de 1796-97. A l'époque du Consulat, il devint commandant des grenadiers à pied de la garde consulaire, et assista à Marengo, où sa conduite héroïque lui valut un sabre d'honneur (17 thermidor an IX). Quelque temps après, il fut nommé chef de brigade à la garde des Consuls, Commandeur de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), il ne prit pas part à la campagne de 1805, mais se battit à Iéna, à Eylau et à Friedland, et fut promu général de division. Nommé membre du Sénat conservateur le 19 août 1807, admis à la pension de retraite le 10 février 1808, créé comte de l'Empire le 16 juin suivant, Soulès devint conseiller général et président du collège électoral des Pyrénées-Orientales en 1813. Il signa, le 1<sup>er</sup> avril 1814, l'adresse du Sénat au peuple français, mais s'abstint, les 2 et 3 avril, sur l'acte de déchéance. Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis, et pair de France le 4 juin 1814; s'étant tenu à l'écart pendant les Cent-Jours, Soulès continua de siéger à la Chambre haute, vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, et prêta serment au gouvernement de juillet.

**SOULHIÉ** (JEAN), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Pauillac (Haute-Garonne) le 9 décembre 1763, mort à une date inconnue, devint à la Révolution administrateur du district de Saint-Céré. Élu, le 25 germinal an VI, député du Lot au Conseil des Cinq-Cents, il fit partie du comité militaire, se montra partisan du Directoire, proposa un amendement à la loi sur la conscription, et s'opposa au projet relatif aux émigrés et aux déportés. Secrétaire du Conseil le 21 avril 1793, il parla en faveur de l'élection d'Antonello proposa, le 20 juin, de donner au Directoire les pouvoirs nécessaires pour déporter les ministres des cultes qui troubleraient l'ordre public, et prit aussi la parole dans la discussion sur « la patrie en danger ». Le 27 octobre, il défendit le projet de loi qui frappait de mort les auteurs des traités dirigés contre la Constitution. Hostile au 13 brumaire, il fut exclu du Corps législatif; mais, bientôt rallié au nouveau régime, il devint, sous le Consulat, sous-inspecteur aux revues, puis inspecteur dans la 10<sup>e</sup> division militaire.

**SOULIGNAC** (JEAN-BAPTISTE), membre de la Convention, né à Limoges (Haute-Vienne) en 1758, date de mort inconnue, était avocat à Limoges à la Révolution. Procureur-syndic du district de Limoges, il fut élu, le 2 septembre 1792, député de la Haute-Vienne à la Convention, le 7<sup>e</sup> et dernier, à la pluralité des voix. Il se prononça, avec les modérés, pour l'appel au peuple, dans le procès du roi, en disant : « On ne m'a pas dit : Sois législateur et juge. On m'aurait mis dans la main l'arme des tyrans. Le sultan n'est un despote affreux que parce qu'il fait la loi et juge en même temps. J'opine donc franchement, loyalement et irrévocablement d'après ma conscience, et je dis : oui. » Au 3<sup>e</sup> appel nominal il répondit : « J'ai prouvé à cette tribune que je ne pouvais être à la fois législateur et juge. Je demande la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix. » Il se prononça aussi pour le surcis. Il remplit quelques missions secondaires et n'eut qu'un rôle politique très effacé. Réélu, le 4 brumaire an IV, par ses collègues de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, il en devint secrétaire, fit un rapport sur l'organisation de la haute cour nationale, parla sur diverses questions de détail, et fut nommé, le 12 floréal an VIII, juge au tribunal d'appel de Limoges. Le 1<sup>er</sup> juin 1811, Soullignac échangea ce titre contre celui de conseiller à la cour impériale. Membre de la Société historique de cette ville, il conserva ses fonctions de magistrat sous la Restauration. Son nom figure encore à l'*Almanach royal* de 1822.

**SOULIGNAC-SAINT-ROMME** (JEAN-BAPTISTE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Limoges (Haute-Vienne) le 23 juin 1762, mort à Sarlat (Dordogne) le 3 août 1833, de la même famille que le précédent, fut commissaire du Directoire près le tribunal de Sarlat et député (25 germinal an VII) de la Dordogne au Conseil des Cinq-Cents. Il n'y joua qu'un rôle obscur et n'appartint pas à d'autres assemblées.

**SOUILLIÉ** (FÉLIX-DÉSIRÉ), représentant en 1813 et en 1819, député au Corps législatif, né à Comières (Marne) le 17 mars 1795, mort à Reims (Marne) le 6 janvier 1868, fit les campagnes de 1813 et de 1814 comme engagé volontaire. Après Waterloo, il étudia le droit, fut reçu avocat, puis docteur, se fit inscrire au barreau de Reims, et devint conseiller municipal de cette ville (1830-1840). Hostile à la politique de Guizot, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Marne à l'Assemblée constituante, le 9<sup>e</sup> et dernier, par 46,263 voix (93,161 votants, 101,527 inscrits). Il fit partie du comité de législation, et vota avec la droite, pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites contre Louis Blanc et Can-sillière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine, contre l'amnistie, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à l'Assemblée législative, le 5<sup>e</sup> sur 8, par 43,009 voix (78,896 votants, 105,296 inscrits), il reprit sa place à droite, appuya les lois répressives, soutint de ses votes le gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte, et applaudit au coup d'Etat. Le 29 février 1852, il entra, avec l'appui du gouvernement, au Corps législatif comme

l'élu de la 3<sup>e</sup> circonscription de la Marne qui lui avait donné 18,311 voix (21,331 votants, 31,059 inscrits), contre 1,102 à M. Déroché, ancien représentant; il s'associa au rétablissement de l'Empire, appartenant à la majorité, et ne se représenta pas en 1857.

**SOUILLIER** (CHARLES-SIMON), député de 1816 à 1820, né à Avignon (Vaucluse) le 13 janvier 1763, mort à Avignon le 9 février 1841, négociant dans sa ville natale, fut élu, le 4 octobre 1816, député du grand collège de Vaucluse, par 62 voix (123 votants, 173 inscrits). Il prit place dans la majorité, parla contre l'impôt sur les luites, vota pour les lois d'exception et pour le nouveau système électoral, et échoua, le 24 avril 1820, avec 102 voix contre 265 à l'élu, M. de Causans. Nommé maire d'Avignon le 10 juillet 1820, il ne reparut plus dans les assemblées parlementaires. Officier de la Légion d'honneur.

**SOULT** (PIERRE-BENOÎT, BARON), représentant aux Cent-Jours, né à Saint-Amans-la-Bastide (Tarn) le 19 juillet 1770, mort à Tarbes (Hautes-Pyrénées) le 7 mai 1843, « fils de Jean Soult, notaire, et de dame Marie-Baptiste Delapion », et frère consanguin du suivant, s'engagea en 1783 dans le régiment de Touraine. Caporal en 1791, il fit campagne aux armées de la Moselle, de Sambre-et-Meuse, du Danube, et prit part à la défense de Gènes. Parvenu, sous la République, au grade de chef d'escadron (an VII), et à celui de chef de brigade (an XI) au 25<sup>e</sup> chasseur à cheval, il fut fait, en l'an XII, commandeur de la Légion d'honneur, général de brigade (juillet 1807), général de division (mars 1813), et baron de l'Empire. Benoît Soult se distingua particulièrement, sous les ordres du maréchal, son frère, en Prusse et en Espagne. Aux Cent-Jours, il assista à la bataille de Waterloo; il avait été élu, le 16 mai précédent, représentant de l'arrondissement de Casars à la Chambre des députés par 63 voix sur 87 votants. Admis à la retraite par le gouvernement royal (16 février 1835), comme lieutenant général, il reçut, vers la même époque, le cordon de grand officier de la Légion d'honneur. Le gouvernement de juillet l'employa au service de l'intérieur jusqu'en 1833.

**SOULT** (NICOLAS-JEAN DE DIEU), DUC DE DALMATIE, pair des Cent-Jours, pair de France et ministre, né à Saint-Amans (Tarn) le 29 mars 1769, mort au château de Soulberg (Tarn), le 26 novembre 1851, « fils du sieur Jean Soult, notaire, et de demoiselle Brigitte Grenier », fut destiné par sa famille au notariat; mais il montra si peu d'aptitude pour cette carrière que son père le fit engager (16 avril 1785) dans le régiment Royal-Infanterie. Son esprit de discipline, son intelligence, son sang-froid le firent remarquer des officiers, et, le 1<sup>er</sup> juillet 1791, le maréchal Luckner le nomma officier instructeur du 1<sup>er</sup> bataillon du Bas-Rhin, dans lequel il était déjà sous-officier de grenadiers. Élu, dans ce même bataillon, adjudant-major le 1<sup>er</sup> juillet 1792, Soult montra un grand enthousiasme pour la Révolution, prit part au combat d'Uberfeldheim le 29 mars 1793, et devint capitaine le 20 août suivant. Appelé, le 19 novembre de la même année, à l'état-major de l'armée de la Moselle, il fut chargé par Hoche de l'organisation d'une division d'infanterie, et fut nommé adjudant général par les représentants en mission, Lacoste et Baudot. De Met-

zervisse, il adressa (mars 1791) ses états de service à Bouchotte, ministre de la Guerre, en ajoutant : « Ma conduite politique a été et sera toujours celle d'un sans-culotte, qui cherche à pénétrer ses concitoyens des bienfaits de la Révolution et du bonheur d'un peuple qui, en brisant ses fers, a exterminé les tyrans et les despotes. » Bouchotte confirma la nomination le 5 avril, et Soult, adjudant général chef de brigade le 14 mai suivant, fut, après le siège de Fort-Louis, nommé chef d'état-major de la division d'avant-garde de l'armée de Sambre-et-Meuse. Sa conduite à Fleurus (26 juin), où il rallia les troupes de Marceau et soutint Lefebvre, lui valut peu après, le 11 octobre, le grade de général de brigade. Il prit ensuite part au siège de Luxembourg, et contribua au succès d'Altenkirchen, le 4 juin 1796, à la tête de la brigade d'infanterie légère de la division Lefebvre. Au combat de Wetzlar (13 juin), il couvrit l'aile gauche et résista aux assauts des grenadiers de Verneck. Il se distingua ensuite à Friedberg, à Wurtzbourg, au passage du Rhin. À l'armée du Danube en 1799, il remplaça Lefebvre grièvement blessé, déploya à Stockach (25 mars) une bravoure inutile, mais parvint cependant à exécuter une retraite honorable. Nommé général de division le 4 avril 1799, il pacifia les petits cantons suisses et rétablit les communications entre Locourbe et Masséna. En juin, il défendit les lignes de l'Albis, et, le 25 septembre, à Zurich, il surprit Hotze, qui fut tué et dont les soldats furent coupés de l'armée ennemie. Mis alors à la tête de trois divisions, il poursuivit Souvarow du côté de Glaris; mais le général russe parvint, par des prodiges d'audace, à échapper à Soult, à Mortier et à Molitor. Appelé à l'armée d'Italie le 13 décembre 1799, et placé sous les ordres de Masséna, Soult prit une part glorieuse à la défense de Gènes; il couvrit, le 23 avril 1800, la position de Saint-Pierre d'Arcis, ouleva, le 13 mai, les hauteurs de Monteforca et, blessé deux jours après à l'attaque de Monteveretto, tomba entre les mains des Autrichiens. Rendu à la liberté après Marengo, il fut chargé du commandement militaire du Piémont, et eut alors l'honneur de transformer en gendarmes les bandes d'insurgés qui parcouraient les vallées des Alpes. Le 21 février 1801, il prit le commandement du corps d'occupation d'Otrante. Recommandé par Masséna à Bonaparte, qui ne le connaissait encore que de réputation, il devint colonel général de la garde consulaire le 5 mars 1802, puis, l'année suivante, commandant du camp de Saint-Omer. Il annonça à ses troupes la proclamation de l'empire en leur disant « que le bonheur de la France était assuré pour jamais ». Créé maréchal d'empire le 19 mai 1804, grand-cordon de la Légion d'honneur le 13 pluviôse an XIII, et chef de la 1<sup>re</sup> cohorte, il fut mis, le 1<sup>er</sup> septembre 1805, à la tête du 4<sup>e</sup> corps de la grande armée. Ce fut alors qu'il accomplit, à la tête de ses troupes, en franchissant le Danube et le Lech et en battant deux fois les Autrichiens, à Landsberg et à Memmingen, cette marche de 72 heures dont on ne trouve que de très rares exemples dans les annales militaires. Après Ulm et Ollobritun, il « mena la bataille » à Austerlitz, suivant l'expression de Napoléon. Il tenait la parole donnée à l'Empereur, à qui les troupes voulaient élever une statue colossale au camp de Boulogne, en 1804 : « Sire, prêtez-moi du bronze, je vous le rendrai à la première ba-

taille. » A la paix de Presbourg, Soult eut le commandement de Vienne. Lors de la rupture avec la Prusse, il prit une part importante à la victoire d'Iéna, poursuivit Kalkreuth et Blücher, et força ce dernier, d'accord avec Bernadotte, à mettre bas les armes. Devenu commandant du 3<sup>e</sup> corps pendant la campagne de Pologne, il attaqua l'arrière-garde de Bülow, malintint ses positions à Eylau, repoussa l'ennemi à Döbrow, attaqua les Russes à Heilsberg, et entra de vive force à Königsberg le 14 juin. Après Tilsitt, il fut commissaire de l'empereur pour la délimitation des nouvelles frontières, gouverneur de Berlin, et créé duc de Palmatie. Le 29 juin 1808, il fut envoyé en Espagne, prit le commandement du 2<sup>e</sup> corps, entra dans Burgos avec les fuyards, repoussa Blake, et poursuivit John Moor jusqu'à la Corogne, où l'armée anglaise perdit son général et son matériel de campagne et dut se rembarquer. Appelé ensuite au commandement de l'armée de Portugal, il battit la Romana (4 mars 1809), s'empara de Braga, puis d'Oporto, et, croyant la campagne terminée, espéra, dit-on, que l'empereur lui donnerait le trône que la fuite du roi de Portugal avait laissé vacant. Il commit alors la faute de ne pas marcher sur Lisbonne avec les secours de Victor, et fut surpris par l'arrivée des Portugais de Beresford et des Anglais de Wellesley, qui le forcèrent à abandonner Oporto, ses équipages et une partie de l'artillerie. Après avoir fait lever le siège de Liego, en Galice, il combina un plan de campagne avec Ney. Mais les deux maréchaux ne purent s'entendre, et la province fut perdue. Napoléon, mis au coura d, plaça, le 15 juillet 1809, Ney et Mortier sous les ordres de Soult, et ordonna au duc de Palmatie de réunir toutes ses forces pour s'opposer à la marche prudente de Wellington. Au moment où Soult débouchait dans la vallée du Tage, Victor venait de livrer l'indécise bataille de Talavera. Wellington dut battre en retraite précipitamment, craignant d'être coupé. Son arrière-garde fut même compromise au passage de l'Arzobispo, le 8 août. Nommé, le 16 septembre, major général des armées françaises en Espagne, en remplacement de Jourdan, Soult prépara la victoire d'Ocana, détermina l'invasion de l'Andalousie, s'empara de Grenade et de Séville, et renvoya à Paris les drapeaux français que la capitulation de Baylen avait livrés à l'Espagne. Lorsque l'empereur eut partagé l'Espagne conquise en gouvernements militaires indépendants du roi Joseph, Soult reçut le titre de gouverneur et de général en chef de l'armée d'Andalousie (14 juillet 1810). Dans cette situation, il dirigea une expédition contre les Anglais débarqués dans la province de Murcie et poussa activement le siège de Cadix. Appelé, en octobre 1810, sur les frontières de Portugal, pour y favoriser par une diversion la marche de Masséna, il entra en Estramadure le 1<sup>er</sup> janvier 1811, s'empara de Badajoz le 11 mars, livra, le 16 mai, à Beresford, l'indécise bataille de l'Albuéra, s'empara d'Oliveira le 21 juin, débloqua Ronda le 23, et occupa le camp de Ballosteros le 17 octobre. Lors de la campagne de Russie, Napoléon restitua au roi Joseph le commandement supérieur des armées françaises en Espagne et lui donna Jourdan comme major général. Soult fut froissé de ce choix, et accusa Joseph auprès de l'empereur de vouloir suivre l'exemple de Bernadotte; la dépêche tomba entre les mains de Joseph, qui à son tour prétendit que le duc de Palmatie

voulait se créer en Andalousie un pouvoir indépendant. Napoléon répondit de Moscou qu'il avait trop de choses sérieuses sur les bras pour s'occuper de *pareilles puérilités*. Après la prise de Badajoz et la bataille des Arapiles, Soult refusa de concourir à la défense de Madrid, et proposa de porter la guerre en Andalousie. Rappelé par un ordre formel, il concentra son armée à Grenade et battit en retraite sans se laisser inquiéter par l'ennemi; il eut même, non loin de Valence, avec le roi Joseph, une entrevue dont le résultat fut la retraite des Anglais après le retour offensif de l'armée de Portugal et la rentrée momentanée du roi à Madrid. Soult rejoignit la grande armée en mars 1813, comme commandant du 4<sup>e</sup> corps, et assista à Lutzen et à Bautzen. Après le désastre de Vittoria, Napoléon envoya Soult « au-devant des Anglais », et le nomma commandant en chef dans le midi de la France. Le 25 juillet, le maréchal chercha vainement à dégager Pamplune et Salut-Sébastien. Après être resté plusieurs mois sur la défensive, menant plusieurs contre-attaques contre l'armée coalisée, il livra les deux batailles d'Orthez et de Toulouse (27 février, 19 avril 1814), qui, bien qu'indécises, ouvrirent la France aux Anglais. Ce ne fut que le 12 avril que le duc de Palmatie reçut les dépêches du gouvernement provisoire l'informant des événements de Paris; il refusa d'y adhérer jusqu'à ce que l'empereur les lui eût confirmés, et afficha ensuite un royalisme exagéré. Nommé, en juin 1814, gouverneur de la 1<sup>re</sup> division militaire, grand-cordon de Saint-Louis le 24 septembre, il demanda, le 17 septembre, l'érection d'un monument expiatoire en l'honneur des victimes de Quiberon, suivit, le 21 janvier 1815, un clergé à la main, la procession pour l'anniversaire de la mort de Louis XVI, déploya contre Exelmans une rigueur impitoyable, et, nommé ministre de la Guerre en remplacement du général Dupont, le 3 septembre 1811, provoqua, le 13, le séquestre de toutes les propriétés de la famille Bonaparte, et fit conférer à des émigrés des grades élevés dans l'armée. Le 8 mars 1813, il signa une proclamation où *Bonaparte* était qualifié d'aventurier et d'usurpateur, et dut donner sa démission de ministre le 12 mars. L'empereur, au retour de l'île d'Elbe, le nomma (9 mai) major général de l'armée, en remplacement de Berthier, et pair de France le 2 juin. Mais Soult montra peu d'aptitude pour ses fonctions de major général. Après Fleurus et Waterloo, il rallia à Laon les débris de l'armée, assista, le 26 juin, au conseil de guerre de la Villette, et, après la capitulation de Paris, se retira dans la Lozère, chez le général Brun, puis dans son pays natal, à Salut-Amans. Compris dans l'ordonnance royale du 24 juillet 1815, il publia un mémoire où, dit-on, à la plume de Manuel, et dans lequel on remarque ce passage: « L'armée entière sait bien que je n'eus jamais qu'à me plaindre de cet homme et que nul ne détesta plus franchement sa tyrannie. » Banni le 12 janvier 1816, il vécut trois ans dans le duché de Berg, dont sa femme était originaire. Revenu en France en vertu de l'ordonnance du 26 mai 1819, il fut réintégré, le 9 janvier 1820, dans sa dignité de maréchal. Le 6 juin suivant, il reçut une gratification de 200,000 francs, puis le collier du Saint-Esprit, à l'occasion du sacre de Charles X, et, le 5 novembre 1827, un siège à la Chambre des pairs. Il y vota pour le ministère, et s'occupa d'affaires industrielles, particulièrement des

charbonnages d'Alais. La baronne du M... raconte dans ses mémoires (*inédits*) qu'au jubilé de 1826, il suivit la procession sans lever les yeux de son livre; comme le cardinal de la Fare lui en témoignait son admiration: « Cela vous paraît peut-être extraordinaire, dit-il, mais je puis assurer à Votre Éminence que cela est parfaitement sincère. » Soult se rallia avec empressement au gouvernement de juillet, qui lui rendit, le 13 août 1830, son siège à la Chambre des pairs, dont l'article 68 de la nouvelle Charte l'avait dépossédé. Nommé ministre de la Guerre dans le cabinet Lafitte, le 17 novembre 1830, en remplacement du maréchal Gérard, il remplit ces fonctions jusqu'au 13 juillet 1831, avec la présidence du conseil depuis le 11 octobre 1832. L'arrestation de la duchesse de Berry, l'expédition de la Belgique, la loi sur les associations, l'énergique répression des mouvements républicains d'avril 1831 marquèrent son passage aux affaires. Son inexpérience des formes parlementaires et la rudesse de son langage sont restées légendaires: en défendant, en 1831, le cumul de ses deux traitements de maréchal et de ministre, il déclara qu'on ne lui ôterait le premier « qu'avec la vie »; dans une autre discussion, il dit « qu'il y a des choses que quand on les fait, qu'il ne faut pas le dire ». Après les journées d'avril 1831, Soult dut quitter le ministère. Le 25 avril 1834, Louis-Philippe le nomma ambassadeur extraordinaire de France en Grande-Bretagne pour assister au couronnement de la reine Victoria. Bien accueilli par Wellington et par la population de Londres, il retrouva son prestige, et le roi songea à lui, quand le cabinet Molé succomba sous les coups de la coalition: « Maréchal, lui dit-il, l'eau se trouble, il faut pêcher des ministres. » Soult était devenu trop ami de l'Angleterre pour partager les idées belliqueuses de M. Thiers; mais l'avortement des combinaisons ministérielles de ce dernier et l'émeute du 12 mai le firent entrer dans le nouveau cabinet avec la présidence du conseil et le portefeuille des Affaires étrangères. Il se montra timide et indécis, alors que l'opinion publique réclamait énergiquement une intervention en faveur du vice-roi d'Égypte; l'affaire de la dotation du duc de Nemours le força bientôt à se retirer. L'échec du ministère du 1<sup>er</sup> mars 1840 et de la politique belliqueuse de Thiers le ramena de nouveau aux affaires. Le 29 octobre 1840, il entra dans le cabinet Guizot avec le portefeuille de la Guerre. Il consentit à la soumission de Méhémet-Ali, au traité des Détroits, et à l'indemnité Pritchard. Dans la discussion du projet des fortifications de Paris, il prononça (22 janvier 1841) un grand discours en faveur des forts détachés et contre l'enceinte continue. Mais une lettre pressante du roi le fit adhérer au projet du gouvernement, qui fut voté (1<sup>er</sup> février) par 297 voix contre 162. Il quitta, pour cause de santé, le ministère de la Guerre le 9 novembre 1845, mais garda jusqu'en 1846 la présidence du conseil, et reçut, le 26 septembre 1847, le titre honorifique de maréchal général. Il vécut alors dans la retraite et mourut dans son château principal de Soubourg, peu de jours avant le coup d'État de décembre. Le maréchal Soult a laissé des *Mémoires* dont le 1<sup>er</sup> volume a paru en 1854, et une célèbre galerie de tableaux acquise à peu de frais, pendant les guerres de la péninsule, et parmi lesquels figurait la *Conception de la Vierge* de Murillo, achetée

depuis par le musée du Louvre près de six cent mille francs.

**SOULT** (NAPOLEON-HECTOR), DUC DE DALMATIE, député de 1831 à 1848, représentant en 1819, né à Paris le 18 septembre 1802, mort à Paris le 31 décembre 1857, fils du précédent, entra le quatrième à l'École Polytechnique en 1819, en sortit dans l'état-major, accompagna comme aide-de-camp le maréchal Maison en Morée (1828) et reçut, à son retour, la croix d'honneur. Il épousa, à la même époque (1829) la fille du général de Savigny et de la duchesse Decrès. Après la révolution de juillet, M. Hector Soult, qui était alors capitaine, renouça au métier des armes et entra dans la diplomatie. Il fut nommé en 1831 ministre plénipotentiaire à Stockholm, d'où il passa (mai 1832) en la même qualité à La Haye. Il occupait ce poste, lorsque le 5<sup>e</sup> collège de l'Hérault (Saint-Pons) l'élut, le 21 juin 1834, membre de la Chambre des députés par 85 voix (138 votants, 176 inscrits), contre 36 à M. Véné. Le même jour il était également élu dans le 2<sup>e</sup> collège du Tarn (Castres), par 209 voix (356 votants, 401 inscrits), contre 46 à M. Dugrès. Ayant opté pour ce dernier collège, il fut remplacé à Saint-Pons, le 3 janvier 1835, par M. Azais. Il siégea dans la majorité conservatrice, vota toutes les lois agréables au pouvoir, et obtint sa réélection, le 4 novembre 1837, à Castres, par 233 voix (311 votants, 421 inscrits), contre 193 au comte de Foucaud. M. Soult continua d'appartenir à la Chambre tout en conservant son poste diplomatique, fut réélu encore, le 2 mars 1839, par 273 voix (326 votants), et fut promu ministre plénipotentiaire à Turin la même année. Son mandat législatif lui fut encore renouvelé, le 3 juillet 1842, par 254 voix (312 votants, 419 inscrits), contre 33 à M. de Falguerolles, et, le 1<sup>er</sup> août 1846, par 263 voix (324 votants, 525 inscrits), contre 110 à M. Fourgassé-Vidal. Il soutint constamment de ses votes la politique de Guizot, vota l'indemnité Pritchard, et se montra opposé à toutes les motions tendant à une réforme électorale ou parlementaire. Revenu dans la vie privée à la révolution de février, il fut élu, le 8 juillet 1849, représentant de l'Hérault à l'Assemblée législative par 24,687 voix (56,523 votants, 121,933 inscrits), contre 18,892 à M. Florence, ancien représentant, en remplacement de Ledru-Rollin, optant pour le Var. Il prit place à droite et opina avec la majorité monarchiste pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel. Le coup d'État du 2 décembre mit fin à sa carrière politique. A la mort de son père (26 novembre 1851) il avait pris le titre de duc de Dalmatie, qui s'est éteint avec lui.

**SOUQUE** (FRANÇOIS-JOSEPH), député au Corps législatif en 1809, représentant aux Cent-Jours, né à Paris le 19 septembre 1767, mort à Paris le 14 septembre 1820, « fils de Jean-Bertrand Souque, maître es arts et en chirurgie, et de Anne-Marguerite Gaillard », se lia avec les Girondins, notamment avec Brissot, avec lequel il fut arrêté à Moulins et enfermé à la Conciergerie. Remis en liberté après le 9 thermidor, il entra dans la diplomatie et fut secrétaire de légation en Hollande pendant trois ans. Nommé, le 11 floréal an VIII, secrétaire général du Loiret, puis président d'un des cantons d'Orléans, il fut élu, le 2 mai 1809, par le Sénat conservateur, député du Loiret au Corps lé-



riplatif. Il adhéra à la déchéance de l'empereur et parla en faveur du gouvernement représentatif et de la liberté de la presse. Réélu, le 10 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par l'arrondissement d'Orléans, avec 46 voix (85 votants, 197 inscrits), contre 18 à M. Petit de la Posse, il rentra dans la vie privée à la seconde Restauration. On a de lui deux comédies en prose : *Le Chevalier de Carottes*, et *Orgueil et vanité*, qui furent jouées avec succès à Orléans et au Théâtre-Français en 1816 et en 1819. Chevalier de la Légion d'honneur.

**SOURDILLE DE LAVALETTE** (CHARLES-GUILAUME), député de 1839 à 1848, né à Laval (Mayenne) le 28 octobre 1792, mort à Villiers-Charlemagne (Mayenne) le 5 août 1852, était maître de cette dernière ville, lorsqu'il se présenta à la députation, le 4 février 1831, dans le 1<sup>er</sup> collège de la Mayenne (Laval) où il réunit 56 voix contre 97 à Pélou, M. Boudet. Il s'agissait de remplacer M. Delaunay, démissionnaire. Il fut plus heureux le 2 mars 1839 dans le même collège; élu député par 117 voix (186 votants), il prit place dans les rangs de l'opposition. Réélu successivement, le 9 juillet 1842, par 130 voix (259 votants, 328 inscrits), contre 62 à M. Guédon et 61 M. d'Elva, et, le 1<sup>er</sup> août 1846, par 195 voix (395 votants, 378 inscrits), contre 103 à M. d'Elva, il combattit la politique de Guizot et rentra dans la vie privée en 1848.

**SOURIGUES** (BENOÎT-MARTIN), député de 1878 à 1885, et depuis 1886, né à Bayonne (Basses-Pyrénées) le 11 février 1820, fils d'un ouvrier, fit ses études comme boursier à l'École des Arts et Métiers d'Angers, entra à l'École des Beaux-Arts à Paris comme élève d'architecture, puis se fit commis d'agent de change. Propriétaire d'un journal, *l'Éclair de Bayonne*, il se porta candidat républicain dans les Landes, le 13 mai 1849, à l'Assemblée législative, et échoua avec 10,000 voix, continua à Paris ses affaires de banque, et se représenta à la députation, comme candidat républicain, le 29 février 1876, dans l'arrondissement de Saint-Sever (Landes), qui ne lui donna que 2,793 voix, contre 10,013 au candidat conservateur élu, M. de Laborde, et 5,679 à M. Pascal Duprat. Il ne fut pas plus heureux aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, et échoua dans le même arrondissement, le 14 octobre 1877, avec 9,793 voix, contre 9,792 au député sortant, candidat du gouvernement, réélu. Mais cette élection ayant été invalidée par la majorité de la Chambre nouvelle, M. Sourigues fut élu député, le 27 janvier 1878, par 11,474 voix (18,786 votants, 24,915 inscrits) contre 7,291 à M. de Favornay, conservateur. Il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine, prit part à quelques débats financiers, soutint la politique scolaire et coloniale du gouvernement, et fut réélu, le 21 août 1885, par 10,617 voix (18,817 votants, 24,318 inscrits) contre 8,631 à M. de Favornay. Il demanda que la conversion des rentes 5 0/0 et 4 0/0 se fit sans augmentation du capital, et, porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine des Landes, échoua, avec la liste entière, avec 33,235 voix sur 71,339 votants. Cette élection fut invalidée en bloc, et, au nouveau scrutin du 14 février 1886, M. Sourigues a été réélu, le 5<sup>e</sup> et dernier, par 37,873 voix (72,400 votants, 83,105 inscrits). Il a repris sa place à gauche, a voté pour l'expulsion des princes, a

fait adopter un amendement autorisant les journalistes à faire la preuve des actes reprochés aux fondateurs et administrateurs de sociétés financières ou industrielles, et s'est prononcé, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**SOURY LAVERGNE** (PIERRE), représentant en 1871, né à Rochechouart (Haute-Vienne) le 19 novembre 1815, mort à Rochechouart le 15 mars 1882, grand propriétaire et agronome distingué, fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Vienne à l'Assemblée nationale, le 7<sup>e</sup> et dernier, par 42,748 voix (62,474 votants, 87,375 inscrits). Il prit place à la droite légitimiste, se fit inscrire à la réunion des Réservoirs, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, contre l'amendement Wallon et contre les lois constitutionnelles. Conseiller général du canton de Rochechouart (8 octobre 1871), il rentra dans la vie privée après la session.

**SOUSTELLE** (JEAN-FRANÇOIS-MATHIEU), député en 1789, né à Alais (Gard) le 20 juillet 1739, mort à Alais le 17 septembre 1820, était avocat dans sa ville natale, quand il fut élu, le 23 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Nîmes. Il prit place parmi les modérés de la majorité, prêta le serment du Jeu de paume, et fut blessé à la chute des tribunes de l'assemblée, le 26 octobre 1789. En 1792, il présida l'assemblée électorale de Beauvais, fut élu juge au tribunal civil du Gard le 25 vendémiaire an IV, et nommé juge au tribunal d'appel de Nîmes le 22 prairial an VIII, titre qu'il échangea contre celui de conseiller à la cour impériale de Nîmes, à la réorganisation des tribunaux, le 19 juin 1811. Il fut mis à la retraite, avec le titre de conseiller honoraire, le 14 août 1816.

**SOUSTRE** (MARIUS-ARTHUR), député de 1881 à 1885, et sénateur, né à Digne (Basses-Alpes) le 1<sup>er</sup> septembre 1828, propriétaire, manifesta sous le gouvernement de Juillet des opinions républicaines, qui le firent proscrire au coup d'Etat de décembre 1851. Il rentra en France après l'amnistie de 1859, et, le 21 août 1881, se présenta à la députation dans l'arrondissement de Digne, avec le programme de l'Union républicaine. Élu député par 7,591 voix (10,387 votants, 14,161 inscrits), contre 2,733 à M. Proal, radical, il prit place dans la majorité opportuniste, et vota pour les crédits du Tonkin, contre la séparation de l'Église et de l'Etat, pour les lois scolaires. Élu, au renouvellement triennal du 25 janvier 1885, sénateur des Basses-Alpes par 356 voix sur 433 votants, M. Soustre a siégé silencieusement dans la majorité républicaine de la Chambre haute; en dernier lieu, il s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin uninominal (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la haute cour contre le général Boulanger.

**SOYE** (JOSEPH-NELSON), représentant en 1871, député de 1876 à 1877 et de 1878 à 1882, né à Eauze (Gers) le 9 mars 1824, mort à Laon

(Aisne) le 4 octobre 1882, fut reçu docteur médecin en 1851, et exerça à Aubenton (Aisne). Chef de l'opposition républicaine sous l'empire, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de l'Aisne à l'Assemblée nationale, le 9<sup>e</sup> sur 11, par 41,945 voix (87,823 votants, 187,845 inscrits), se fit inscrire à gauche et au centre gauche, protesta vivement contre les tentatives de restauration monarchique (1873), fut un des instigateurs de la motion de ne pas accepter la démission de Thiers (24 mai 1873), et vota pour la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, contre la pétition des évêques, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon et pour les lois constitutionnelles. Conseiller général du canton d'Aubenton (8 octobre 1871), il fut réélu, le 19 février 1876, député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Ver vins, par 8,361 voix (9,578 votants, 16,670 inscrits), reprit sa place à gauche, et fut des 363. Les élections du 14 octobre 1877, qui suivirent la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, ne lui furent pas favorables ; il échoua avec 6,926 voix, contre 7,480 à M. Godolle, conservateur ; mais, cette élection ayant été invalidée, M. Sève regagna son siège, le 7 avril 1878, par 7,733 voix (15,196 votants, 17,283 inscrits), contre 7,377 à M. Godolle, député sortant. Réélu encore, le 11 août 1881, par 8,414 voix (10,350 votants, 16,912 inscrits), il continua de siéger à gauche et de voter avec la majorité opportuniste, et mourut à l'ouverture de la seconde session de la législature.

**SPADA** (JOSEPH-NICOLAS-GASPARD-MELCHIOR-BALTHAZAR), membre du Sénat conservateur, né à Bologne (Italie) le 22 octobre 1752, mort à Bologne le 21 juin 1840, d'une des plus illustres familles de la Romagne, s'occupait de littérature et avait une situation personnelle importante dans son pays natal, quand il fut nommé membre du Sénat impérial le 22 février 1811 ; il reçut en outre le titre de comte, la croix de la Légion d'honneur et le grand cordon de l'ordre de la Réunion. En 1811, il se prononça contre Napoléon, et entra en Italie où il reprit son titre de prince romain. Il mourut à Rome à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Un de ses fils était entré à la cour comme page de l'empereur ; nommé sous-lieutenant au 5<sup>e</sup> hussards le 13 octobre 1813, il fit en cette qualité la campagne de 1814 contre les armées alliées.

**SPARRE** (LOUIS-ERNEST-JOSEPH, COMTE DE), pair de France, né à Paris le 8 juillet 1784, mort à Paris le 9 juillet 1845, « fils de Louis-Ernest-Joseph de Sparre, comte de Cronenberg, colonel d'infanterie, et d'Adélaïde-Thérèse Hardouin de Beaumont », s'engagea dans la légion polonaise, devint chef d'escadron à l'armée gallo-bavare le 11 germinal an XI, major au 2<sup>e</sup> dragons le 18 pluviôse an XII, membre de la Légion d'honneur le 4 germinal suivant, fit les campagnes de 1805 à 1807 en Italie et à Naples, et alla en Espagne, en 1808, comme colonel du 5<sup>e</sup> dragons. Il se distingua à Zamora, à Almonacid, et fut promu officier de la Légion d'honneur le 12 décembre 1809. Baron de l'Empire le 9 mai 1811, général de brigade le 11 avril 1812, il commanda d'abord une brigade de la 3<sup>e</sup> division de cavalerie d'Espagne, puis passa à la grande armée et fit les campagnes de Saxe et de France. Lieutenant général à la Restauration (9 juillet 1814), commandeur de la Légion d'honneur (13 août), chevalier de Saint-Louis, inspecteur de cavalerie le 1<sup>er</sup> juillet 1818), il fut créé pair de France le

5 mars 1819. Mis en disponibilité en 1827, il reentra en activité en 1831, comme inspecteur des troupes de cavalerie, et fit partie, en 1833, du comité d'infanterie et de cavalerie où il siégea jusqu'à sa mort. Conseiller général d'Indre-et-Loire (1833).

**SPRONI** (BENJAMIN), député au Corps législatif en 1899, né en 1761, mort à une date inconnue, bailli de l'ordre de Saint-Etienne à Pise, puis chambellan du roi d'Etrurie, et maire de Livourne pendant l'occupation française, fut nommé par l'empereur, le 5 juillet 1803, député au Corps législatif sur une liste dressée par le préfet du département de la Méditerranée. Il en sortit aux traités de 1814.

**SPULLER** (JACQUES-ÉUGÈNE), député de 1876 à 1880 et ministre, né à Seurre (Côte-d'Or) le 8 décembre 1835, d'un père badois, appartenait à une famille d'agriculteurs et de commerçants ; il fut d'abord élevé à la campagne auprès de son grand-père, y demeura jusqu'à l'âge de douze ans, et alla (1847) continuer ses études au lycée de Dijon. Il suivit ensuite les cours de la faculté de droit, se fit recevoir avocat et vint s'inscrire au barreau de Paris en 1862. Au palais, il rencontra Gambetta, de quelques années plus jeune, plaïda avec lui dans le complot des *Cinquante-quatre*, entra comme lui dans la presse et dans la politique militantes, et collabora à un grand nombre de journaux et de recueils, à l'*Europe* de Francfort, comme correspondant (1866), puis au *Nain jaune*, au *Journal de Paris*, à l'*Encyclopédie générale*, qui contient entre autres articles de lui une remarquable étude sur l'*Allemagne*, du grand inter-règne à la bataille de Sadowa ; à la *Revue politique*, dont il devint un des principaux rédacteurs avec MM. Challemel-Lacour, Gambetta, Allain-Fargé, Jules Ferry, H. Brisson, etc. Il créa, en 1868, avec le concours de son frère, plus tard préfet de la République, une feuille hebdomadaire, le *Journal de Langres*, qui s'adressait aux habitants des campagnes. Aux élections du Corps législatif en 1869, M. Spuller combattit la candidature de M. Emile Ollivier à Paris et fut chargé de rédiger la déclaration appuyée des signatures de quinze cents électeurs par laquelle l'ancien « opposant » était considéré comme indigne de la confiance des électeurs. Il publia encore, vers la fin de l'empire, une *Petite histoire du second Empire, utile à lire avant le plébiscite*. Cette brochure, destinée à la propagande démocratique, fut répandue dans le pays à un grand nombre d'exemplaires et servit de modèle à beaucoup de publications similaires. La révolution du 4 septembre 1870 offrit un champ plus vaste à l'activité de M. Spuller. Il se fit dès le début le collaborateur quotidien de Gambetta dans le gouvernement de la Défense nationale. Avec lui, il sortit de Paris en ballon le 7 octobre, et ayant repris terre sur la lisière de la forêt d'Épinois, à une faible distance des postes prussiens, il se rendit de là à Montdidier dans le chariot d'un paysan, puis à Amiens, au milieu de la nuit. Dans la matinée du 9 octobre, un train spécial emporta MM. Gambetta et Spuller vers Rouen et de là à Tours, où, sans titre officiel et sans place déterminée, ce dernier occupa en fait un poste de confiance auprès de la Délégation. Le 8 février 1871, M. Spuller réunit, comme candidat républicain dans la Côte-d'Or, 1,180 voix sur 73,216 votants. Lorsque Gambetta fonda, en novembre 1871, le journal la *République fran-*